

L'an deux mil dix-neuf, le trois avril à neuf heures trente, l'Assemblée Générale, légalement convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie à la Salle des Fêtes, à la Mairie de Yerville, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Président du SIDESA.

Secrétaire de séance : Pierre VAN de VYVER (SIGE Bray Bresle Picardie)

Présents :

1. Jean-Pierre PETIT (SIAEPA Auffay Tôtes)
2. Hugues OGDEN (Commune de Belmesnil)
3. André BAYART (SIAEPANC Blangy Bouttencourt)
4. Philippe PECKRE (Commune de Bosc le Hard)
5. Pierre VAN de VYVER (SIGE Bray-Bresle-Picardie)
6. Jérôme GRISEL (SAEPA Bray Sud)
7. Daniel GRESSENT (CC Caux Austreberthe)
8. Gérard LEGAY (SMEA Caux Central)
9. Pierre VIGREUX (SIEA Caux Nord Est)
10. Etienne ROUSSELET (SMBV Caux Seine)
11. Didier FERON (CA Caux Vallée de Seine)
12. Georges COURRAEY (CA Caux Vallée de Seine)
13. Daniel FREBOURG (CC Côte d'Albâtre)
14. Robert CHARBONNIER (SIAEPA Crevon)
15. Christian DUCROCQ (SIAEPA Cuy St Fiacre)
16. Annie PIMONT (CA Région Dieppoise)
17. Roger NICOLLE (SIAEPA Doudeville)
18. Michel LEJEUNE (SIEAE Epte)
19. Philippe DION (SEA Forges Est)
20. Michel LEJEUNE (Commune de Forges les Eaux)
21. Alain LEFEBVRE (SIAEPA Grigneuseville Bellencombres)
22. Philippe PASQUIER (Commune de Lamberville)
23. Gérard DARAS (SIAEPA Les 3 Sources Cailly Varenne Béthune)
24. René HAVARD (SAEPA Longueville Ouest)
25. Jean-Paul MARET (SIAEP Luneray)
26. Emmanuel de BAILLIENCOURT (SIAEP Mont Cauvaire)
27. Thierry LANGLOIS (Commune de Montville)
28. Nathalie THIERRY (SIAEPA Montville)
29. Hervé GUERARD (SIAEPA O2Bray)
30. Christophe FROMENTIN (SIAEPA Plateau d'Aliermont)
31. Christian AUCLERT (Commune de Quiberville)
32. Hervé CAILLOUEL (CC Roumois Seine)
33. Philippe COTE (SMAEPA St Laurent en Caux)
34. Didier BREARD (Commune de St Nicolas d'Aliermont)
35. Jacky HUCHER (Commune de Saint Saens)
36. Jean-Pierre FLEURBAEY (Commune de Serqueux)
37. Xavier VANDENBULCKE (SMAEPA de Sierville)
38. Michel COQUATRIX (CC Terroir de Caux)
39. Chantal BENOIT (SAEPA Vallée de l'Eaulne)
40. Jean-Pierre PAUMIER (SMAEPA Vallée de la Varenne)
41. Laurent VASSET (SMAEPA Valmont)
42. Antoine SERVAIN (SMBV Valmont & Ganzeville)
43. Jean-Pierre SAVARY (SIE Vexin Normand)
44. Alfred TRASSY-PAILLOGUES (SMAEPA Yerville)

Pouvoirs :

Marie-Laure DUFOUR (CARD) a donné pouvoir à Annie PIMONT (CARD), Jean-Pierre GIROD (PNRBSN) a donné pouvoir à Didier FERON (CA CVS), Michel ROQUET (SIAEPA Sigy en Bray) a donné pouvoir à Philippe DION (SEA Forges Est).

Assistaient également à la séance :

Claire ROCHELLE (SIDESA) ; Cécile PAQUIN (SIDESA) ; François-Xavier RIMBOURG (SIDESA) ; Steve VIBERT (SIDESA), Céline GÂTEL (SIDESA), Honorine MABIRE (SIDESA), Alain COUILLARD (Commune St Laurent en Caux), Gilbert GREAUME, Isabelle GRISEL (SAEPA Bray Sud), Christelle DUVAL (Conseil Départemental 76), Nicolas DENIS (Eaux de Normandie), Nathalie FRADIN (SOGEA NO TP), Samuel GENDRIN (SMAEPA Yerville), Charlotte BAUCHET (SIEA Caux Nord Est).

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les articles L 4121-1 à L 4121-5 et R 4121-1 à L4121-4 du Code du Travail,

Vu la circulaire n°RDFB1314079 C en date du 28 mai 2013 relative au rappel des obligations des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du CHSCT du CDG 76 en date du 25 janvier 2019,

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à l'autorité territoriale de réduire voire supprimer les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique, que l'autorité territoriale doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre en conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail.

Compte tenu des activités exercées, l'autorité territoriale doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), et mettre en œuvre des actions de prévention.

Monsieur le Président propose donc d'approuver le DUERP afin de pouvoir continuer la démarche et valider le plan d'actions réalisé selon les axes prioritaires définis.

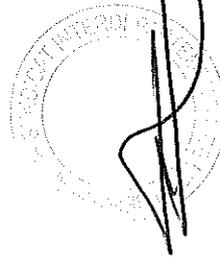
Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le DUERP joint à la présente délibération, ainsi que les axes prioritaires proposés afin de permettre la mise en œuvre de plan d'actions,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de l'Assemblée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le

Le Président,



Laurent VASSET

COMITE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Réunion du 25 janvier 2019

Nombre de membres avec voix délibérative :

- collège des représentants des collectivités : 3
- collège des représentants du personnel : 5

Le 25 janvier 2019 à treize heures trente s'est réuni le Comité Technique Intercommunal au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à BOIS-GUILLAUME sous la présidence de Monsieur Jean CHOMANT Président délégué.

ETAIENT PRESENTS :

Représentants des élus :

Membres titulaires :

M. Jean CHOMANT
Mme Colette BERTRAND
M. Gérard DUCABLE

Conseiller municipal à SEVIS
Maire de SOMMERY
Conseiller Municipal délégué d'ISNEAUVILLE

Représentants des personnels :

Membres titulaires :

Mme Géraldine PUILLET (C.F.D.T.)

Rédacteur principal de 1^{ère} classe au CENTRE DE GESTION 76

M. Régis VASSE (F.O.)

Brigadier-chef principal à DOUDEVILLE

Mme Véronique BESSONNET (C.G.T)

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à YPORT

Mme Virginie MARCOTTE (F.S.U)

ATSEM principal de 2^{ème} classe à BOOS

M. David HEROUARD (C.G.T)

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à FONTAINE-LA-MALLET

Membres suppléants :

Mme Hélène RICHARD (F.O)

Adjoint technique à la Communauté de communes « des 4 rivières » à GOURNAY-EN-BRAY

Mme Fabienne PREVOST (C.G.T)

Rédacteur au Syndicat de gestion secrétariat intersyndical à MESNIL-ESNARD

ETAIENT EXCUSES :

Représentants des élus :

Membres titulaires :

Mme VIALA Martine	Maire de VILLAINVILLE
M. CORITON Bastien	Président du Syndicat mixte « Bassins versants Caux-Seine » à SAINT-MARTIN-DE-L'IF

Représentants des personnels :

Membres titulaires :

M. SANTIAGO Thierry (C.F.D.T.)	Technicien principal de 1 ^{ère} classe au CENTRE DE GESTION 76
Mme MORON Emmanuelle (C.F.D.T)	Adjoint technique à GRUCHET-LE-VALASSE
Mme LEBRAS Catherine (F.S.U)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à JUMIEGES

Participaient également à la réunion, Monsieur Alain MAILLET, directeur général des services du CDG 76, Monsieur Manuel SOARES, responsable du Pôle « Assistance Statutaire » ainsi que Madame Marianne LEBRET, chargée du secrétariat administratif de l'instance.

Etablissement : MONT-SAINT-AIGNAN – SIDESA

Objet : document unique d'évaluation des risques professionnels - Présentation

Motifs : Le syndicat présente son « Document Unique d'Evaluation des risques professionnels ».

Au vu du dossier et des éléments fournis par les collectivités et établissements, les membres du Comité technique ont pris connaissance du « Document Unique » et émettent à l'unanimité un avis favorable à la démarche de prévention engagée.

Le président délégué,



Jean CHOMANT

Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception

COURRIER ARRIVÉ le
 23 AVR. 2019
 SIDESA 252



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
 EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
 VALANT ACCUSE DE RECEPTION *

COLLECTIVITÉ

SIDESA
 28 rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. 02 32 18 47 47 - Fax 02 32 18 47 49

DATE D'ENVOI :

25/04/2019

REG. 134

212

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Délibération "Rapport moral de l'année 2018"	2019.01	
Délibération "Compte de Gestion 2018"	2019.02	
Délibération "Compte Administratif et Affectation de résultats"	2019.03	
Délibération "Budget primitif 2019"	2019.04	
Délibération "Souscription d'un prêt et signature convention Sci 28"	2019.05	
Délibération "Création d'un poste de technicien"	2019.06	
Délibération "Tableau des effectifs"	2019.07	

Délibération "Télétransmission des actes administratifs et budgétaires"	2018-08	
Délibération "DURP"	2018-09	
Compte Administratif 2018	CA 2018	
Budget Primitif 2018	BP 2018	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

Par Délégation du Président,
La Directrice Générale des Services,



Claire ROCHELLE

CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :



* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture